

SYNAMag



© uvex

A la une

2

Comment bien choisir un appareil de protection respiratoire ?

Réglementation

7

Risques liés aux PFAS
Règlement EUDR
Notice d'instruction digitale

Produits

12

En bref

18

Infos SYNAMAP

10

A la une

Comment bien choisir un appareil
de protection respiratoire ?

Avec le fit test...



Comment sélectionner le bon masque

contre les risques d'inhalation d'agents chimiques ou biologiques et comment s'assurer que ce masque est adapté au porteur grâce à un essai d'ajustement ?

Lorsque l'évaluation des risques a révélé que les moyens de protection collective (substitution des produits dangereux, suppression de la source d'émission des polluants, captage des polluants par des procédés d'encoffrement ou de ventilation, etc.) étaient insuffisants, le port d'un appareil de protection respiratoire s'impose !

Une étude approfondie du poste de travail doit être réalisée pour sélectionner l'appareil de protection approprié.

L'appareil doit être choisi en fonction :

- des paramètres liés aux polluants
- du niveau de protection requis
- des paramètres liés aux conditions d'utilisation

Il est ensuite nécessaire de vérifier si l'appareil est adapté à chaque porteur individuellement, en réalisant des essais d'ajustement (fit tests).

Un essai d'ajustement permet de s'assurer que le dispositif respiratoire (masque complet, demi masque, demi masques filtrant) est bien adapté à la morphologie du porteur et offre une étanchéité sûre. Il va permettre de tester et comparer différents modèles proposés sur le marché et choisir celui qui est le mieux adapté à chaque porteur.

En France, les essais d'ajustement sont réglementairement obligatoires pour les travaux susceptibles d'exposer les travailleurs à l'amiante. Les entreprises doivent l'organiser en interne ou via des prestataires de service. Pour les autres expositions, l'essai d'ajustement est une recommandation des organismes français de prévention, comme l'INRS. A l'instar d'autres fédérations européennes, le SYNAMAP juge ce test indispensable.

RAPPEL

Un appareil de protection respiratoire (APR) est destiné à protéger son porteur contre l'inhalation de toutes les particules en suspension dans l'air.

Les pièces faciales filtrantes les plus couramment utilisés contre l'inhalation des agents biologiques sont les APR à usage unique.

On distingue trois catégories de masques FFP en fonction de l'efficacité du matériau filtrant et de la fuite au visage du masque :

- **Les masques FFP1** : filtrent au moins 80 % des aérosols de taille moyenne 0,6 µm (fuite totale vers l'intérieur < 22 %).

- **Les masques FFP2** : filtrent au moins 94 % des aérosols de taille moyenne 0,6 µm (fuite totale vers l'intérieur < 8 %).

- **Les masques FFP3** : filtrent au moins 99 % des aérosols de taille moyenne 0,6 µm (fuite totale vers l'intérieur < 2 %).

Comment garantir un bon ajustement ?

Pour protéger la personne qui le porte, un masque de protection respiratoire doit assurer une certaine étanchéité avec le visage.

Il ne doit pas présenter de fuite à l'interface entre le masque et le visage. Un modèle unique ou une taille unique de masque ne peut pas convenir à tous les visages. Il est donc indispensable de vérifier que le masque, sélectionné après l'évaluation des risques au poste de travail, soit adapté à chaque porteur individuellement.

Cette vérification est réalisée à l'aide d'essais appelés essais d'ajustement (fit tests en anglais).

Choisir le bon masque de protection

Etes-vous sûr que le masque choisi vous convient ?

Pour procurer le niveau de protection attendu, le masque de protection respiratoire doit être correctement ajusté sur le visage du porteur. Un bon ajustement dépend de l'adaptabilité entre le masque de protection respiratoire et le visage du porteur ainsi que de la bonne mise en place du masque.

Tous les visages sont différents et un modèle donné de masque de protection respiratoire ne peut convenir à toutes les morphologies de visage. Il convient de sélectionner, pour chaque porteur, le modèle et la taille garantissant la meilleure étanchéité avec le visage.

Les risques d'un mauvais ajustement

La performance des appareils de protection respiratoire repose sur l'obtention d'un joint efficace entre le masque et le visage de l'utilisateur. Si le masque n'est pas bien ajusté, l'air contaminé s'infiltrera par les espaces présents au niveau du joint facial, ce qui réduira le niveau de protection de l'utilisateur et l'exposera à des effets néfastes pour sa santé à court et long terme. C'est d'autant plus vrai dans le cadre d'une exposition à l'amiante. Avant chaque utilisation et conformément à la notice d'instruction du fabricant, un test d'étanchéité doit être réalisé afin de vérifier que la pièce faciale est correctement ajustée par le travailleur.

Attention, l'étanchéité du masque peut être rompue par certaines caractéristiques de visage comme une barbe, une moustache, des favoris, des cicatrices, des éruptions cutanées, des bijoux ou des coiffures.

Un masque doit être considéré comme non étanche, si le porteur souffle et que de la buée apparaît sur les lunettes, si le porteur est capable de passer un doigt sous le masque etc

Précisions sur le fit test...

Un essai d'ajustement permet de s'assurer que le dispositif respiratoire (masque complet, demi masque, demi masques filtrant) est bien adapté à la morphologie du porteur et offre une étanchéité sûre. Il va permettre de tester et comparer différents modèles proposés sur le marché et choisir celui qui est le mieux adapté à chaque porteur.

Définition "fit test"

(Norme ISO 16972 "Terms, definitions and graphical symbols")

"Use of a specific protocol to qualitatively or quantitatively determine an individual's ability to obtain an adequate seal with a specific make, model, and size of a tight fitting RPI".

Utilisation d'un protocole spécifique pour déterminer de manière qualitative ou quantitative la capacité individuelle à obtenir une étanchéité correcte avec une pièce faciale ajustée relevant d'une marque, d'un modèle et d'une taille spécifique.

Optimiser la protection respiratoire

Pour procurer le niveau de protection attendu, le masque de protection respiratoire doit être correctement ajusté sur le visage du porteur. Un bon ajustement dépend de l'adaptabilité entre le masque de protection respiratoire et le visage du porteur ainsi que de la bonne mise en place du masque.

Tous les visages sont différents et un modèle donné de masque de protection respiratoire ne peut convenir à toutes les morphologies de visage. Il convient de sélectionner, pour chaque porteur, le modèle et la taille garantissant la meilleure étanchéité avec le visage.

Intérêt du fit test

En fonction de la pièce faciale utilisée, différentes méthodes d'essais d'ajustement peuvent être utilisées : La méthode qualitative et la méthode quantitative.

Méthode qualitative

Réussite ou échec à un test qui repose sur la réponse sensorielle de l'utilisateur pour détecter un agent d'essai, ce qui permet de déterminer si l'appareil de protection respiratoire est correctement ajusté.

Le test d'ajustement qualitatif ne doit être utilisé que pour tester les masques et demi-masques faciaux filtrants (avec filtres à particules ou filtres combinés).

"pass/fail test method that relies on the subject's sensory response to detect a challenge agent in order to assess the adequacy of RPD fit" (norme ISO 16972 "Terms, definitions and graphical symbols").

Intérêts de cette méthode :

- Bon marché et simple d'emploi
- Aucun étalonnage de l'équipement requis
- Sentiment de l'utilisateur d'être impliqué davantage au test en raison de la détection
- Aucune modification de la pièce faciale requise

Inconvénients de cette méthode :

- Subjectif - Repose sur la réponse de l'utilisateur
- Pas compatible avec les masques complets

Méthode quantitative

Utilisation d'un instrument pour mesurer le niveau de fuite au niveau du joint facial dans l'appareil de protection respiratoire, ce qui permet de déterminer si l'appareil de protection respiratoire est correctement ajusté.

Le test d'ajustement quantitatif peut être utilisé pour tester n'importe quelle protection respiratoire étanche.

"test method that uses an instrument to assess (quantify) the amount of face seal leakage into the RPD in order to assess the adequacy of its fit". (norme ISO 16972 "Terms, definitions and graphical symbols").

Intérêts de cette méthode :

- Résultat numérique objectif neutre et impartial
- Aucune influence de l'utilisateur sur le résultat
- Logiciel permettant des enregistrements numériques : archivage et traçabilité
- Compatibilité avec les masques complets

Inconvénients :

- Équipement coûteux
- Modification de la pièce faciale requise
- Besoin de formation du testeur

Pour le SYNAMAP, le Fit Test est le seul moyen d'assurer l'efficacité d'un appareil de protection respiratoire à l'utilisateur pour garantir une sécurité optimale, mais aussi de contrôler la qualité des produits mis sur le marché.

Le syndicat, avec sa Commission "Protection Respiratoire", a mis en place "AJUS test", son propre processus d'évaluation des personnes amenées à effectuer des tests d'ajustement.



Un processus d'évaluation stricte et pointu

Avec son objectif de mettre en place un système d'habilitation de compétences des personnes réalisant les essais d'ajustement pour la France, la Commission "Protection Respiratoire" du syndicat a rédigé un référentiel très détaillé de tous les tests à réaliser pour obtenir "l'habilitation Fit Test du SYNAMAP".

Un partenariat a donc été conclu entre le SYNAMAP et la société Accréfit.

Accréfit se charge d'évaluer les candidats en respectant scrupuleusement le référentiel SYNAMAP et un comité de pilotage composé de membres de la Commission Protection Respiratoire du syndicat validera ces évaluations. Une garantie de qualité pour les utilisateurs qui feront réaliser leur Fit Test par une personne habilitée par le SYNAMAP.

Étapes pour devenir un "fit testeur habilité" du SYNAMAP

1. Evaluation des candidats par la société Accréfit suivant le référentiel rédigé par le SYNAMAP.
2. Validation des évaluations d'habilitation Fit Test par un comité de pilotage SYNAMAP.
3. Référencement de la personne habilitée sur le site internet du SYNAMAP (www.synamap.fr) avec publication des coordonnées.

Contact Accréfit

François LUSTENBERGER
06 63 26 70 06
contact@accrefit.com



FIT TEST

Masque respiratoire testé,
protection efficace assurée !

“ Réaliser un fit test, c'est s'assurer que l'appareil de protection respiratoire est adapté au porteur ”



Réglementation

Risques liés aux PFAS : nouvelle loi du 27 février 2025

La nouvelle loi¹ visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, appelées communément PFAS ou polluants éternels, a été publiée au journal officiel ce 27 février 2025.

"Art. L. 524-1. - I. - Sont interdites, à compter du 1^{er} janvier 2026, la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché à titre onéreux ou gratuit de :

"1° Tout produit cosmétique contenant des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées ;

"2° Tout produit de fart contenant des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées ;

"3° **Tout produit textile d'habillement, toute chaussure et tous agents imperméabilisants de produits textiles d'habillement et de chaussures destinés aux consommateurs contenant des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, à l'exception des textiles d'habillement et des chaussures qui sont conçus pour la protection et la sécurité des personnes, notamment dans l'accomplissement des missions de défense nationale ou de sécurité civile, et dont la liste est précisée par décret.**

"II. - Sont interdites, à compter du 1^{er} janvier 2030, la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché à titre onéreux ou gratuit de tout produit textile contenant des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, **à l'exception des produits textiles nécessaires à des utilisations essentielles, de ceux contribuant à l'exercice de la souveraineté nationale et pour lesquels il n'existe pas de solution de substitution et des textiles techniques à usage industriel, dont la liste est précisée par décret.**

"III. - Les interdictions prévues aux I et II ne s'appliquent pas aux produits contenant des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées présentes en concentration inférieure ou égale à une valeur résiduelle définie par décret.

Dès que le décret d'application sera publié nous compléterons l'information donnée ci-dessus, sachant que les l'interdiction vise essentiellement la propriété imperméabilisante, textiles et chaussures sauf pour ceux conçus pour la protection et la sécurité. L'interdiction ne vise pas les propriétés pour les textiles pour lesquels il n'y a pas de solution de substitution.

¹ LOI n° 2025-188 du 27 février 2025 visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (1) - Légifrance

Règlement UE sur la déforestation, la Commission prend des mesures pour simplifier sa mise en œuvre

Aujourd'hui, la Commission apporte de nouvelles simplifications et réduit la charge administrative afin de faciliter la mise en œuvre du règlement de l'UE sur la déforestation (EUDR)¹. Dans ce contexte, elle a publié de nouveaux documents d'orientation en vue de l'entrée en vigueur du règlement à la fin de cette année, à l'intention des États membres, des opérateurs et des négociants. Par ces clarifications et simplifications, la Commission répond également aux commentaires de ses partenaires internationaux.

Avec les simplifications d'aujourd'hui, la Commission respecte son engagement envers le Parlement européen et le Conseil, tout en garantissant la sécurité réglementaire dans les limites du règlement.

Les *orientations (update guidance)* et la *foire aux questions (FAQ)* mises à jour fourniront aux entreprises, aux autorités des États membres de l'UE et aux pays partenaires des mesures simplifiées et des éclaircissements supplémentaires sur la manière de démontrer que leurs produits sont exempts de déforestation. Ces deux documents reflètent les contributions des États membres, des pays partenaires, des entreprises et de l'industrie. Cela garantira également une mise en œuvre harmonisée de la législation dans toute l'UE.

Les simplifications introduites seront complétées par un Acte Délégué, publié également aujourd'hui pour consultation publique. Cet acte apporte des précisions et des simplifications supplémentaires sur le champ d'application du règlement UE, répondant ainsi aux demandes d'orientation des parties prenantes sur des catégories spécifiques de produits. Cela permettra également d'éviter des coûts administratifs inutiles pour les opérateurs économiques et les autorités

Enfin, la Commission finalise actuellement le système d'évaluation comparative par pays par le biais d'un acte d'exécution. Celui-ci sera adopté au plus tard le 30 juin 2025, après discussions avec les États membres.

Ensemble, ces mesures entraîneront une réduction estimée à 30 % des coûts et charges administratives pour les entreprises. Cela garantira une mise en œuvre simple, équitable et rentable de cette législation essentielle. L'EUDR a déjà permis des avancées et des actions positives sur le terrain pour lutter contre la déforestation, le changement climatique et la perte de biodiversité.

¹ Commission takes action to simplify the implementation of the EU Deforestation Regulation

Point sur l'avancement de la notice d'instruction digitale

Lors de la récente réunion du groupe de travail interne de l'ESF sur la Réglementation et la Conformité des EPI, un point a été fait sur la notice d'instruction dématérialisée.

Après la dernière réunion du groupe d'experts EPI, la Commission a indiqué dans sa liste d'actions qu'elle présenterait le projet de développement ultérieur du texte et des lignes directrices d'ici fin décembre, puis a reporté cette présentation à fin février. Actuellement, rien n'a été proposé. L'ESF a reçu le projet d'ordre du jour de la réunion du Groupe Experts EPI qui était fixée le 9 avril et le format des instructions d'utilisation ne figurait pas à l'ordre du jour.

L'ESF a donc contacté la Commission pour savoir s'il y avait des progrès sur le sujet de la notice dématérialisée, mentionnant que pour ses membres, c'est un sujet très important.

La réponse de la Commission a été la suivante : *"Le guide de réglementation des EPI a été mis à jour il y a quelque temps pour supprimer la notion de format papier. Nous avons tenté de mettre à jour des lignes directrices plus détaillées sur la proposition de la Commission européenne, mais il n'existe pas de consensus à ce sujet parmi les membres du groupe d'experts, comme en témoignent les commentaires reçus. Nous avons donc estimé que la remettre à l'ordre du jour ne ferait que multiplier les discussions. Soyez assurés que la numérisation des instructions demeure essentielle pour nous. C'est pourquoi nous vous contacterons prochainement pour obtenir des informations complémentaires. Sachant que la Commission travaille actuellement sur un Omnibus package incluant les petites et moyennes entreprises et la suppression des exigences papier, nous avons décidé de suspendre la discussion au sein du Groupe Experts EPI dans l'attente de nouvelles avancées à ce sujet. Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure de fournir davantage d'informations à ce sujet, mais nous espérons pouvoir vous fournir des informations actualisées lors du prochain Groupe Experts EPI"*.

La Commission cherche donc à développer une législation horizontale sur la possibilité de supprimer les exigences papier de façon générale. C'est inscrit dans le programme de la nouvelle Commission comme *objectif*. La DG Grow a elle aussi entamé une démarche en ce sens, vers une législation horizontale depuis l'année dernière pour tous les produits, également pour l'unité où se trouvent les EPI. Il existe déjà une législation où les instructions numériques sont mentionnées comme une possibilité, c'est la réglementation sur les machines. La DG-Grow a ainsi collecté auprès de l'ESF des informations sur les volumes du marché EPI et les coûts générés par la notice papier.

En conclusion, la possibilité d'une législation horizontale pourrait permettre d'avancer...

La Commission lance une nouvelle consultation sur le futur passeport numérique des produits

L'exécutif a ouvert une *nouvelle consultation* qui aura lieu du 8 avril au 1^{er} juillet sur ce dispositif prévu par le *règlement* sur l'écoconception des produits.

L'objectif étant, qu'à terme, chaque produit soit doté d'un passeport numérique sur lequel seront indiquées les informations sur leur durabilité et leur circularité. Le dispositif sera progressivement appliqué aux différents groupes de produits via les actes délégués qui seront adoptés au titre du règlement.

REP : l'ONG Zéro Waste propose la mise en œuvre d'un organisme européen de conseil et de suivi

Dans un *rapport* publié le 14 avril, l'ONG formule plusieurs recommandations autour du régime de responsabilité élargie du producteur (REP). Celles-ci visent à résoudre "le paradoxe" de la REP qui a été conçue pour gérer les déchets mais qui devient "une barrière institutionnelle à la prévention" en incitant à investir dans un modèle linéaire axé sur la gestion des déchets.

Afin "d'optimiser" le système, l'ONG recommande une meilleure harmonisation au niveau européen à travers la mise en place d'un organisme qui surveillerait la mise en conformité, coordonnerait les autorités douanières et formerait les administrations. Zéro Waste prévoit que "cet organisme pourrait être financé avec moins de 0,5% des contributions au titre des REP".

Outre cette mesure, l'ONG propose : d'étendre le financement de la prévention, de la réutilisation et de la réparation ; de fixer des cibles de réduction de l'utilisation des ressources ; d'interdire les produits non recyclables et de recourir à des taxes qui influenceraient "le comportement des consommateurs et des producteurs". Pour rappel, l'harmonisation de la REP sera un des axes principaux du futur acte législatif sur l'économie circulaire qui doit être présenté en 2026.

"Formation technique EPI" du SYNAMAP

prochaine session
du 16 au 20 juin 2025

un module complet et pointu
animé par des experts du syndicat

Objectifs :

- Renforcer ses compétences techniques sur les EPI.
- Connaître la réglementation EPI
- Intervenir en véritables prescripteurs d'EPI dans l'analyse des risques.
- Préconiser les EPI adaptés aux situations de travail, etc.

Programme :

La formation Technique EPI du SYNAMAP aborde la réglementation française et européenne, ainsi que les aspects techniques des différents types de protections de toutes les familles d'EPI.

KIPLAY renforce sa position dans le secteur des vêtements professionnels avec l'acquisition de l'Ascenseur Confection

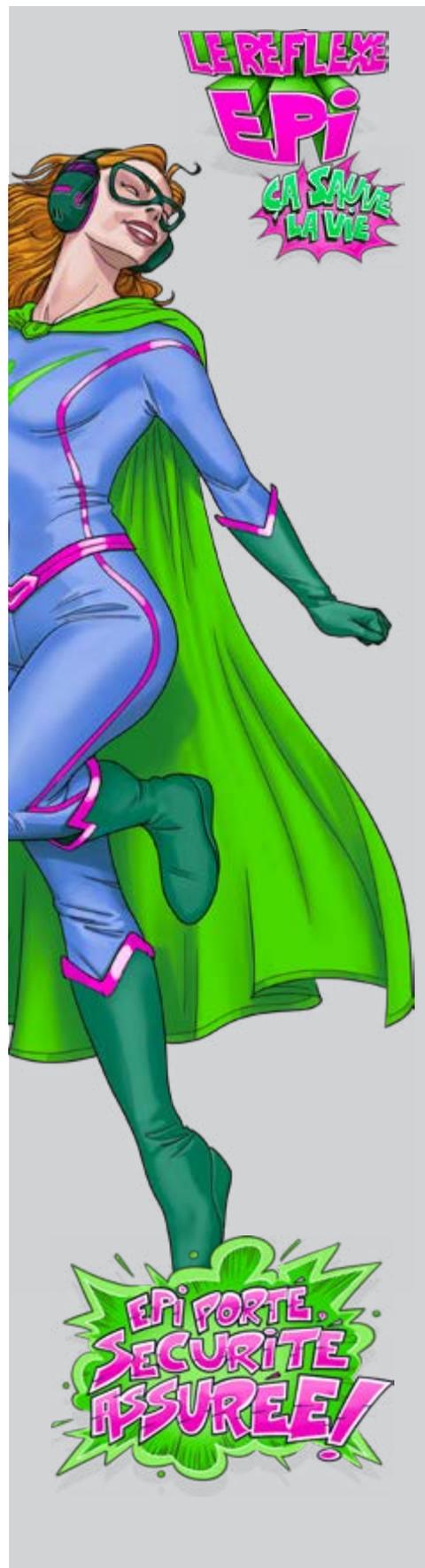
KIPLAY, entreprise familiale reconnue pour son expertise dans la conception et la fabrication de vêtements professionnels, techniques et d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) ainsi que sa marque de Prêt à Porter française Kiplay Vintage, a annoncé l'acquisition de L'Ascenseur Confection, société basée à Merville, dans les Hauts de France.

Cette acquisition marque une étape stratégique importante pour Kiplay, qui renforce ainsi sa position dans l'industrie du textile français et son engagement à promouvoir des produits de qualité. L'intégration de L'Ascenseur Confection permettra à Kiplay d'élargir sa gamme de produits tout en préservant ses valeurs fondamentales : excellence, écoresponsabilité, innovation et soutien à l'économie locale.

"Nous sommes ravis d'accueillir L'Ascenseur Confection, labellisée "Origine France Garantie" et "France Terre Textile", au sein de la famille KIPLAY. Leur savoir-faire et leur engagement envers la qualité complètent parfaitement notre mission de fournir des solutions vestimentaires innovantes aux professionnels. Cette union nous permettra de proposer une gamme élargie de produits et de services à nos clients, tout en consolidant notre position d'acteur important sur le marché", a déclaré Corinne PRADAL, Présidente Directrice Générale de KIPLAY.

Les opérations de L'Ascenseur continueront depuis leur site de Merville, permettant une présence commerciale forte dans la région Nord et sur l'Île De France pour ses clients. Les équipes de KIPLAY et de L'Ascenseur travailleront en étroite collaboration pour intégrer les meilleures pratiques et offrir des solutions toujours plus adaptées aux besoins des professionnels.

Cette acquisition témoigne de l'engagement de KIPLAY à innover et à investir dans des partenariats stratégiques pour mieux servir ses clients et répondre aux exigences d'un marché en constante évolution.





Comment les fils renforcés de métal améliorent la protection contre les coupures ?

Explications d'Olivier Poisson, Product Manager Gloves uvex

Dans les gants résistants aux coupures, les matériaux contenus dans le fil font toute la différence.

Traditionnellement, la fibre de verre est la plus utilisée pour la protection contre les coupures. Bien qu'efficace, la fibre de verre présente des inconvénients : rupture au fil du temps, inconfort pour le porteur et risque de perdre des fibres, ce qui entraîne des irritations.

Une approche plus avancée ?

Incorporer des brins métalliques dans le fil lui-même. En enveloppant des brins métalliques ultrafins et très résistants, comme l'acier inoxydable ou d'autres alliages spécialisés, dans des fils techniques. La protection contre les coupures peut donc être améliorée de manière significative, sans compromettre le confort ou la longévité du produit.

Pourquoi le métal ?

- Plus solide et plus durable que la fibre de verre.
- Maintien de l'intégrité plus longtemps - moins de casse, plus de protection.
- Pas de perte de fibres, ce qui réduit l'irritation et augmente le confort.

Le résultat ?

Des gants qui offrent une meilleure protection contre les coupures, une durée de vie allongée et un confort amélioré, autant de facteurs critiques dans les industries à haut risque.

"Si vous utilisez encore des gants à base de fibre de verre, il est peut-être temps de revoir votre approche. Vos gants vous offrent-ils la meilleure protection possible ?"



Produits et solutions

Découvrez les derniers produits et solutions proposés par les adhérents du SYNAMAP, experts de la sécurité des Hommes au travail et des équipements de protection individuelle.

ANSELL HEALTHCARE EUROPE NV



AlphaTec® 58-835

Normes : EN388:2016 (4X43FX) ; EN ISO 374-1:2016 Type A (AJKLMNOPT) ; EN ISO 374-5:2016 ; CE0493 cat III ; EN407 (X1XXXX) ; EN ISO 21420:2020 ; conformité REACH.

Descriptif : Protection de type A contre les produits chimiques et les coupures (EN ISO CUT F), doublure orange indiquant lorsqu'ils sont coupés pour une sécurité supérieure. Technologie Ansell Grip™ pour une préhension améliorée dans des conditions humides et huileuses.

Applications : Industrie automobile, recyclage et élimination des déchets, industrie chimique, industries pétrolière et gaz, métallurgie.

julie.deraef@ansell.com - www.ansell.com/fr

BIERBAUM-PROENEN®



Pantalon hybride léger BP®

(réf. 1962-570-3281)

Pantalon hybride léger avec genouillères BP® (réf. 1968-570-3281)

Normes : Adapté au lavage industriel ; ISO 15797.

Réf. 1968-570-3281 : EN 14404 protection des genoux en relation avec BP® Plaques de protection 1839-000-53.

Descriptif : Pour les nouveaux pantalons hybrides, le cœur de la collection de vêtements de travail BPlus, BP® a accordé la plus grande importance à une fabrication écologique et socialement responsable et a renoncé, en grande partie, aux produits d'imprégnation pour les pantalons. En partie composés de matériaux recyclés.

s.theill@bierbaum-proenen.de - www.bp-online.com/fr-fr/

DAMART PRO



Tee Shirt CLIMATYL

Norme : UPF 50+ conforme au règlement européen 2016/425 contrôlé sous la norme AS/NZS 4399 :2017.

Descriptif : Etoffe légère et souple, séchage <10 minutes. Evacuation optimale de l'humidité. Coutures plates et décalées mais sans coutures côté. Liberté de mouvements. 70% polyamide (dont 40% fibres recyclées) 30% polyester.

(Réf. 71735 modèle manches longues coloris gris / Réf. 67416 modèle manches courtes noir ou gris).

Applications : T-shirt ajusté UPF 50+ conçu pour les professionnels exposés aux environnements chauds et/ou en plein soleil.

distributionpro@damartpro.com - www.damart.fr/damartpro

DELTA PLUS



Lunettes de protection BRAVA READER (BRAVA2IN10 - BRAVA2IN15 - BRAVA2IN20 - BRAVA2IN25)

Normes : EN166:2001 ; EN167:2001 CATEGORIE II ; UKCA ; ANSI-ISEA Z87.1 :2015.

Descriptif : Montures légères et robustes qui possèdent une dioptrie sur le bas des verres. 4 options de corrections possibles : +1 , +1.5 , +2 , +2.5. Branches extra plates pour un confort optimal et une diminution de la pression sur le crâne.

Applications : Lunettes de protection avec dioptries.



Lunettes de protection BRAVA WHEAT (BRAVA2WTTIN)

Normes : EN166:2001: Personal eye-protection Specifications ; EN167:2001: Personal eye-protection / optical test methods CATEGORIE II.

Descriptif : Les branches de cette monture sont conçues à partir de paille de blé bio afin de limiter son impact sur la planète et réduire l'utilisation du plastique. Sa légèreté, son excellente protection latérale, et le traitement anti-rayure et anti-buée lui confèrent les caractéristiques parfaites pour un confort optimum.

Applications : Lunettes de protection spécialement composée de 66% de BIO matériaux.



Chaussures CAMPIONE S1PS SR FO CI ESD

Norme : EN ISO 20345 : 2022.

Descriptif : Idéales pour se sentir à l'aise tout étant protégé. Son contrefort thermoformé 3D au talon, couplé à un cambriion anti-torsion, garantit une stabilité sans faille et un soutien accru lors des mouvements de flexion, réduisant ainsi les risques de chute ou blessure.

Applications : Pour des usages intensifs de longue durée en environnements industriels et logistiques.

information@deltaplus.fr - www.deltaplus.eu

Produits et solutions

DIFAC SAS



ATG MaxiDex Ad-apt (réf. 19-007)

Normes : EN 388:2016 + A1:2018: 3111A ; EN ISO 374-5:2016: Yes - Virus ; EN ISO 374-1:2016 + A1:2018/Type C.

Descriptif : MaxiDex® : gant hybride alliant précision et protection. Technologie AD-APT® pour une fraîcheur optimale, étanche, lavable à 40°C pour utilisation prolongée.

Applications : Manutention de précision dans un environnement sec ou humide.

epi@difac.com - www.difac.com

FARMOR

Découvrez le nouveau catalogue Farmor !

Innovations, nouveaux produits et solutions adaptées aux besoins professionnels pour élargir votre choix.



info@ifarmor.com - www.ifarmor.com

GROUPE RG - ERGOS

ELLIS+ (Réf. 100224, 100225, 100225i)



Normes : EN16321-1 / Protection UV. Incolore et solaire : Antibuée (N) et anti-rayures (K). In/out : Anti-rayures (HC).

Descriptif : ELLIS+, avec branches ajustables en bi-matière, est composée de polycarbonate et de TPR. Cette double injection apporte confort et souplesse pour une meilleure adaptation à tout type de tête. Ce modèle à la monture sportive existe en 3 teintes de verres : incolore, solaire et in/out.

Applications : Construction, BTP, métallurgie, automobile, maintenance, mécanique générale, industrie du verre, logistique.



EVON HV (Réf. ERGOS 658301)

LIZAR HV MC (ERGOS 658211)

Normes : EN ISO 13688:2013+A1:2021 ; EN ISO 20471:2013+A1:2016 (classe 2). Label : OEKO-TEX.

Descriptif : Zones stretch (postérieure, entrejambe et arrière genoux) = mouvements faciles. Durabilité assurée par renforts genoux Cordura®. Multiples poches à compartiments, bandes HV segmentées de 8,5 cm de large.

Descriptif : Conçu avec 70% de polyester recyclé et 30% de Sorona®. Sèche rapidement, offre une résistance accrue aux rayons UV et aux bouloches. Tissu mesh ajouré (aisselles et dos) = bonne aération et grand confort.

Applications : BTP, énergie, logistique, transport, montage, démontage, assemblage, recyclage, maintenance, collectivités.



Baskets KING (562023 & 562024)

Norme : S3S FO SR selon la norme EN ISO 20345 : 2022.

Descriptif : La sécurité avec style ! Tige hydrofuge en microfibre et textile sublimée par une doublure au motif tartan. Un modèle amagnétique et léger, grâce à un embout et une semelle anti-perforation (petite pointe) en composite. Sa semelle PU2D/TPU garantit une excellente résistance au glissement (SR) et une résistance aux hydrocarbures (FO). Disponible en version haute (562024) et basse (562023).

Applications : Adaptées aux professionnels de la logistique, du transport, de l'industrie légère et du second œuvre du bâtiment.

contact@groupe-rg.com - www.groupe-rg.com



CUT C
398330C

CUT D
398332D

CUT E
398333E

GAMME RGO CUT XTREME

sécurité renforcée, **précision préservée**



Groupe **RG**
bien conseillé, mieux protégé

Produits et solutions

GVS SPA



Masque complet ELIPSE

Normes : EN 136 :1998 ; EN 166 :2001 ; EN 14387 : 2004+A1 : 2008.

Descriptif : Conception légère : pesant seulement 346 g, c'est l'un des masques complets les plus légers disponibles. Fonctionnalité améliorée, taille compacte (17 x 18 cm), ajustement confortable, entretien facile. Filtrage polyvalent : Compatible avec une large gamme de filtres. Accessoires complets.

Applications : Industrie, BTP, peinture, phytosanitaire.

jerome.bari@gvs.com - www.gvs.com

KRATOS SAFETY



Casque de chantier WOLF

Norme : EN 397:2012 + A1:2012.

Descriptif : Coiffe thermoformée, jugulaire réglable, fentes de ventilation latérales et arrières pour plus de confort. Serrage bouton, adapté pour des tours de tête de 51 à 63 cm. Existe en 6 couleurs : vert, jaune, bleu, orange, rouge, blanc.

Applications : : Adapté à un usage industriel afin de protéger l'utilisateur contre des chutes d'objets au niveau de sa tête.

info@kratossafety.com - www.kratossafety.com

MATISEC



MR CHIM

Normes : EN 14605 type 3 ; EN 14605 type 4 ; EN 13034 ; EN 14126 ; EN 1073-1 ; Finabel 0.7.C. ; ATEX.

Descriptif : La MR CHIM est la combinaison ventilée la plus résistante mécaniquement du marché, offrant une durabilité et une protection supérieures à son porteur. Développée à partir de notre complexe MC3.

Applications : La MR CHIM peut être utilisé dans les secteurs Militaire, Chimie, Pharmaceutique, Gestion des eaux et déchets et dans l'agroalimentaire.

j.guibert@matise.fr - www.matise.fr

MOLINEL

Nouvelle ligne Progress

Descriptif : Une ligne de vêtements professionnels qui cumule de nombreux atouts : un style affirmé avec une signature forte, la garantie d'un entretien industriel (ISO 15797), et un tissu à la fois léger, stretch et éco-responsable (245 g).

Applications : Convient au plus grand nombre, des collectivités à l'industrie, en passant par les métiers de l'artisanat quels que soient les environnements intérieurs ou extérieurs.



marketing@molinel.com - www.molinel.com

SOLIDUR



MALLO (Réf. MALLOS7S)

Normes : EN ISO 20345 : 2022 S7S SR AN HI CI SC LG FO ; ESD : EN IEC 61340-5-1 : 2024.

Descriptif : Chaussures hautes de sécurité durables, étanches et confortables en cuir pleine fleur. Ce modèle présente un concentré de normes pour répondre aux besoins et exigences de nombreux métiers.

Applications : Sont normées ESD et free metal donc adaptées à des environnements de travail à risque explosif. Parfaitement étanches et donc adaptées aux environnements humides.

sophie.b@solidur.fr - www.solidur.fr



PARADE

parade-protection.com

MARQUE FRANÇAISE

NOUVELLE GAMME DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ SPULSE

PULSE YOUR ENDURANCE



TECHNOLOGIE EXCLUSIVE

PULSE-ONE

RÉSILIENCE DYNAMIQUE ET AMORTI SOUPLE

Produits et solutions

SORIFA



Dermécran solaire très haute protection SPF50+ : spray et crème

Normes : Très haute protection solaire UVB + UVA SPF 50+ / SPF de 69,6 pour le spray et de 63,7 pour la crème.

Descriptif : Visage et corps, texture non grasse, résiste à l'eau, sans parfum, sans silicone, sans conservateurs controversés, ni perturbateurs endocriniens, convient aux peaux réactives.

Formule "ocean friendly" enrichie en actifs aux propriétés apaisantes et régénérantes (extrait d'avoine, Aloe Vera et provitamine B5).

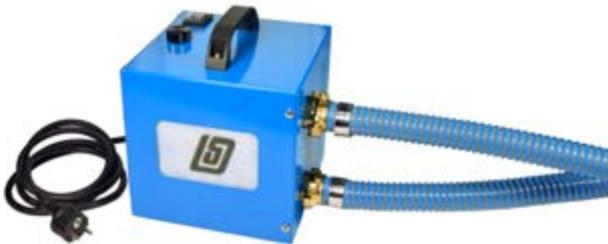
Crème : flacon nomade 15ml, tube de 50ml et poches 800ml pour distributeur mural.

Spray : 50ml et 200ml.

Applications : BTP, voirie, entretien espaces verts, espaces aquatiques...

sorifa@homme-de-fer.com - www.sorifa.com

SPASCIANI



DUCT ECO & Nouveau DUCT A ECO Respirateur à Air Frais

Norme : EN 138 : 1994.

Descriptif : Gamme de respirateurs isolants à Air Frais avec masque complet. 2 versions disponibles avec ou sans assistance respiratoire pouvant aller jusqu'à 60 mètres de tuyau pour 1 opérateur, et pouvant-être

utilisée en version assistée avec 2 opérateurs en simultanées avec 2 x 30 mètres de tuyaux max.

Applications : Espace confiné, maintenance, intervention en cuves, réservoirs, silos, puits, égouts, etc.

i.stregloff@spasciani.fr - www.spasciani.fr

TRACTEL

Trépied Tracode Pro

Normes : Normes EPI - EN795B/2012 ; CEN/TS 16415 pour l'utilisation par 2 personnes de 150 kg.

Norme de levage - Directive machine 2006/42/CE.

Descriptif : Point d'ancrage temporaire parfaitement transportable et facile à installer. Il combine les fonctions de point d'ancrage antichute et de levage. Étant télescopique, il s'adapte facilement à différents environnements afin d'ajuster la hauteur appropriée.

Applications : Destiné aux personnes qui accèdent à des espaces confinés, tels que des silos, des égouts etc.



info.tsas@alimakgroup.com - www.tractel.com

UVEX HECKEL



uvex Bamboo TwinFlex® D SG (réf. 60092)

Normes : EN 388 (3 X 3 1 D) ; EN 407 (X 1 X X X X).

biosourcé ou/et recyclé.

Descriptif : Plus souple, plus fin, seconde peau coupure D, support bambou 45% du poids d'origine

Applications : Environnements secs et légèrement humides, automobile, logistique, mécanique.



Heckel MACCROSSROAD 3.0 LOW META (Réf. 67743)

Norme : EN ISO 20345 :2022 S3L FO CI HI HRO SC SR.

l'absorption des chocs, protection métatarsienne D30® légère et flexible.

Descriptif : Semelle caoutchouc MACSOLE® ADVENTURE 3.0 robuste et antidérapante avec inserts MACABSORB pour

Applications : Risques de chute d'objets, énergie et environnement, industrie lourde.



Visière uvex laservision FS1P1P181003 (réf. 9990697)

Normes : EN 207 ; EN 169 ; EN 166.

Descriptif : Réglable en hauteur et largeur, verrouillage sans crans, visière semi-automatique à ressort, uvex spiderneck pour un soutien optimal, poids léger (386g).

Applications : Soudage laser manuel : protège contre les effets accidentels des rayonnements laser, trois variantes de filtres disponibles.

contact.france@uvex-heckel.fr - www.uvex-safety.fr - www.heckel.fr

Exposition INRS

La santé et la sécurité au travail s'affichent !

Dans les ateliers, les usines, les entrepôts, les chantiers et les bureaux, les affiches de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) sont utilisées pour sensibiliser et informer les salariés sur la santé et la sécurité au travail. Si aujourd'hui ces affiches font l'objet d'une exposition en ligne, c'est parce que depuis 1947 elles illustrent les grandes évolutions de la société et du monde du travail. Patrimoine unique de l'histoire de la prévention en France, "La santé et la sécurité au travail s'affichent" est à découvrir sur inrs.fr.

A travers plus de 70 affiches, l'exposition réalisée par l'INRS "La santé et la sécurité au travail s'affichent" nous plonge dans l'histoire du monde du travail.

L'affiche de sécurité, reflet sociologique et graphique de l'évolution du travail

Les affiches proposées couvrent de nombreux secteurs d'activité et l'ensemble des risques professionnels auxquels le travailleur pourrait être exposé au cours de sa vie active. Dans leur vocation première, elles alertent, informent ou sensibilisent sur les gestes ou comportements à adopter pour éviter tout accident du travail ou maladie professionnelle.

Si aujourd'hui ces mêmes affiches font l'objet d'une exposition, c'est parce qu'elles illustrent les grandes évolutions du monde du travail, de la perception des risques et de la manière de s'adresser aux entreprises et à leurs salariés.

"Et l'affiche en 2040 ?"

Au-delà du regard rétrospectif, cette immersion propose aussi de se tourner vers l'avenir pour sensibiliser et interpeller de nouveaux publics. Comment l'affiche traditionnelle peut-elle rencontrer les nouvelles générations de travailleurs qui ont un rapport différent à l'information ? Quels canaux utiliser pour les messages de prévention de demain ? La nature des messages va-t-elle évoluer ? Verra-t-on l'émergence d'affiches capables d'interagir avec ceux qui les regardent ?...

Autant de questions que l'INRS se pose pour faire évoluer et adapter son offre d'information.

Patrimoine unique de l'histoire de la prévention en France "La santé et la sécurité au travail s'affichent" est à découvrir en ligne sur inrs.fr.



Sensibilisation OPPBTP

Travaux bruyants : protégez votre audition !

" Sur les chantiers et dans les ateliers, le bruit fait partie du quotidien. Mais sans protection, il peut causer des dommages irréversibles à l'ouïe.

Bouchons d'oreilles ou coquilles antibruit ? Peu importe, l'essentiel est de les porter dès que le niveau sonore est élevé !

Pourquoi ? Parce qu'une exposition prolongée au bruit peut entraîner des troubles auditifs, voire une surdité permanente.

L'OPPBTB recommande la sensibilisation des équipes sur les chantiers en téléchargeant et en affichant ce visuel pour rappeler ce réflexe essentiel !

+ [d'infos](#)



Editeur de Référence :

SYNAMAP
75, rue de Lourmel - 75015 PARIS
Tél. : 01 46 94 61 17
info@synamap.fr - www.synamap.fr

Directeur de la publication :
Nicolas Bialy

Réalisation : Laure Crapard

Crédit photos : Adobe

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.